

Nature

- Julia Annas, *The Morality of Happiness*, Oxford, 1993, ch. 2 (« Justification and the Appeal to Nature »).
- Examine le sens du recours à la nature dans le domaine éthique, recours qui tient une place importante dans la pensée hellénistique, mais aussi (bien que dans une moindre mesure), chez Aristote.
- P. Aubenque, « The twofold natural foundation of justice according to Aristotle », dans R. Heinemann (ed.), *Aristotle and Moral Realism*, Londres, 1995.
- P. Aubenque, « Aristote était-il communautariste ? », dans *En torno a Aristoteles*, Hommage à Pierre Aubenque, Université de St. Jacques de Compostelle, 1998.
- Conclut : « La philosophie politique d'Aristote est une philosophie d'inspiration naturaliste, qui s'oppose clairement au formalisme et au procéduralisme des modernes. Mais le naturalisme ne conduit pas nécessairement au relativisme. Car la nature n'est pas seulement un donné, qui serait en effet diversifié, mais un *telos*, qui chez l'homme, animal raisonnable, prend la forme d'une fin à atteindre en commun, d'une tâche collective à accomplir. Cette tâche et le *logos* qui en est l'instrument sont les mêmes pour tous les hommes » (p. 43). Mais l'universel n'est atteint que par la médiation de la délibération
- P. Aubenque, « La place de l'*Ethique à Nicomaque* dans les discussions contemporaines sur l'éthique », dans G. Romeyer-Dherbey et G. Aubry (éd.), *L'excellence de la vie*, Vrin, 2002.
- On ne peut pas attribuer à Aristote un « naturalisme moral » au sens moderne. La nature, chez lui, « est tout le contraire d'un principe absolu et objectif, d'où l'on pourrait tirer des conséquences contraignantes » : le rôle essentiel revient à l'*interprétation* qu'il nous incombe d'en donner, et donc au *logos* (p. 405).
- T. Engberg-Petersen, *Aristotle's Theory of Moral Insight*, Oxford, 1983.
- L'anthropologie d'Aristote lui permet de bâtir « l'une des versions les plus puissantes du naturalisme éthique ».
- Geoffrey E.R. Lloyd, « L'idée de nature dans la *Politique* d'Aristote », dans P. Aubenque (éd.), *Aristote politique*, PUF, 1993.
- P.-M. Morel (éd.), *Aristote et la notion de nature*, Presses universitaires de Bordeaux, 1997 (contient des contributions de J.-F. Balaudé, B. Besnier, J. Brunschwig, M.-H. Gauthier, J.-L. Labarrière, P.-M. Morel et A. Petit).
- Leo Strauss, *Droit naturel et histoire*, Plon, 1954.
- Mario Vegetti, « Normal, naturel et normatif dans l'éthique d'Aristote », dans G. Romeyer-Dherbey et G. Aubry (éd.), *L'excellence de la vie*, Vrin, 2002.
- Bien que la téléologie d'Aristote ait une valeur plus heuristique que constitutive, le glissement de l'idée de nature du niveau descriptif au niveau prescriptif (cf. l'analyse de la « bestialité » de certains comportements humains dans le Livre VII de l'*Ethique à Nicomaque*) conduit au « dispositif le plus radical et le plus rigoureux d'exclusion de la déviance morale et psychologique que la pensée antique ait probablement produit ». Contre un tel naturalisme éthique, le recours platonicien à une transcendance des fins n'est pas « vide et vain ».